



PROCOLE SANITAIRE

du collège à compter du 1^{er} septembre 2020

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le protocole est constitué d'une présentation des principes généraux et des mesures mises en place pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux
- Sanitaires
- Accueil des élèves
- Salles de classe
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes
- Gestion de la demi-pension
- Récréation
- Personnels
- Cas suspect ou avéré

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ❖ **Le maintien de la distanciation physique**
- ❖ **L'application des gestes barrière**
- ❖ **La limitation du brassage des élèves**
- ❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- ❖ **La formation, l'information et la communication**

1. Nettoyage /désinfection des locaux et matériels

- ❖ Un nettoyage approfondi des locaux a été effectué durant les vacances scolaires par la société ELIOR SERVICES.
- ❖ Le nettoyage des salles est réalisé tous les jours.
- ❖ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées, interrupteurs ...) est également réalisé chaque jour.
- ❖ Lingettes et/ou produit désinfectant, seront à disposition des enseignants dans les salles de classe.
- ❖ L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, livres, tablettes ...) est permise.

2. Sanitaires

- ❖ Pour l'utilisation du bloc sanitaire dans la cour, un nombre de 4 personnes à la fois sera autorisé.
- ❖ Un personnel veillera à gérer le flux lors des récréations et la pause méridienne.
- ❖ Les élèves devront se laver les mains après l'usage des WC ; le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.
- ❖ A l'étage du bâtiment, l'élève devra procéder de la même façon.
- ❖ Il y aura un nettoyage approfondi et quotidien et une désinfection des lieux deux fois par jour.

3. Accueil des élèves

- ❖ Les adultes porteront un masque.
- ❖ Les élèves devront également porter un masque fourni par la famille (2 masques par jour). En cas d'oubli, l'établissement peut en fournir occasionnellement.
- ❖ Dès l'entrée au portail, l'élèves devra se laver les mains au gel hydroalcoolique (un distributeur sera installé)
- ❖ **L'entrée au bâtiment des classes se fait par la vie scolaire et la sortie à l'opposé.** Un fléchage avec le respect de la distanciation dans les couloirs et escaliers a été effectué.
- ❖ Lors des changements de salles, avant d'entrer en classe, l'élève devra se laver les mains avec du gel hydro alcoolique disponible à l'entrée de la salle.

4. Salles de classes

- ❖ Avant de s'installer (sauf à la 1^{ère} du matin), l'enfant nettoie la surface de son bureau à l'aide d'une lingette désinfectante fournie par la famille ou essuie avec son chiffon microfibre le produit virucide pulvérisé par l'enseignant.
- ❖ L'élève devra disposer de son propre matériel
- ❖ L'aération des salles est assurée avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- ❖ Les élèves et les adultes portent le masque.

5. Gestion de la circulation des élèves et des adultes

- ❖ Un sens de circulation est défini. Sur le bâtiment du collège, « on monte par les escaliers côté vie scolaire et on descend par le côté opposé ».
- ❖ Pour se rendre en salle des professeurs ou aux services administratifs, on rentre par la salle rouge (entre la salle informatique et le CDI) et on descend par le sens opposé.
- ❖ Port du masque par les adultes et les élèves du collège.

6. Gestion de la restauration

- ❖ Le lavage des mains devra se faire avant le repas et après le repas avant d'entrer en classe.
- ❖ Les élèves portent le masque jusqu'à leur installation à la table
- ❖ Pendant la prise du repas, ils déposeront leur masque sur le plateau ou dans une pochette individuelle.
- ❖ En cas de besoin de déplacement, le port du masque sera obligatoire.
- ❖ Les élèves seront placés par groupes de niveaux.
- ❖ Un plateau préparé leur sera remis par un adulte : couverts, verre, serviette et pain
- ❖ L'eau sera servie par un personnel de surveillance (l'utilisation de la fontaine est interdite).
- ❖ Un sens de circulation est défini pour entrer et sortir du bâtiment de restauration.
- ❖ Pour les repas PAI, seuls autorisés à apporter leur repas, le protocole habituel s'applique.
- ❖ Les tables du réfectoire seront nettoyées après chaque service.

7. Récréation

- ❖ Lors des temps de pause commune avec l'école élémentaire, des zones sont définies pour chaque unité (élémentaire et collège)
- ❖ Le port du masque pour les adultes et tous les collégiens est obligatoire sauf lorsqu'il est incompatible avec l'activité (pratiques sportives)
- ❖ L'accès aux tables de ping-pong, bancs ou mobilier extérieur est autorisé.
- ❖ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas
- ❖ Le distributeur automatique de boissons est neutralisé et inaccessible.

8. Personnels

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :

- ❖ **Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels** en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs et durant tous leurs déplacements
- ❖ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- ❖ **Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.** À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'établissement.
- ❖ L'aération des locaux est la plus fréquente possible (le matin, pendant les récréations, la pause déjeuner ...) et dure au moins 15 minutes à chaque fois.
- ❖ Préférer un matériel individuel.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes aux élèves.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 (pièce attenante à l'infirmerie)

9. Cas suspect ou avéré

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève ou un adulte en cours de journée

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque à l'infirmerie permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière. Entrée par la rue de l'église.
- ❖ Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19.

2- En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement.